



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 3 juin 2025

N° d'affaire : 2025.GRPARL.66

Supprimer l'obligation d'accord de la division forestière dans le canton de Berne concernant des rémanents de coupe

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption

Berne, le 3 juin 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général